



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Lundi 30 janvier 2017 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- M. Jean-Jacques Duquesne, Président
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Sabine Latour, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire  
Marc Truan, Adjoint  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016.
  2. Communications du Bureau de Conseil municipal.
  3. Communications de la Mairie
  4. Projet de délibération : délibération D137 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 105'000.- pour les frais d'organisation d'une procédure sélective pour le choix d'un mandataire chargé du projet de crèche et de club-house dans la zone sportive :
    - Rapport de la commission « Travaux publics et bâtiments » du 23 janvier 2017.
    - Vote de la délibération.
  5. Informations de la Mairie concernant le projet de liaisons routières de Genève-Sud L1/L2.
  6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseillers municipaux (décision du 30 novembre 2016).
  7. Propositions individuelles et questions.
  8. Huis-clos : demandes de naturalisations.
-

M. Duquesne, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à son adjoint, aux conseillers et conseillères municipaux, au secrétaire général, à la secrétaire générale adjointe, au procès-verbaliste et au public toujours fidèle. Il souhaite à toutes et à tous une bonne année 2017.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour, puis passe au point 1.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016**

Le Président demande si le procès-verbal fait l'objet de remarques. Lui-même a une observation : M. Marc Truan, adjoint au Maire, l'avait remercié lors de son intervention portant sur le flyer des festivités de l'année 2017. Le Président avait alors demandé à ce que ces remerciements s'adressent aussi au comité d'organisation ainsi qu'à Mme Dominique Schupbach, qui avait été très sollicitée pour l'élaboration de ce document.

Il n'y a pas d'autre remarque et le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son rédacteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Le Président annonce qu'il a reçu la traditionnelle lettre d'invitation adressée à tous les conseillers municipaux et conseillères municipales concernant la course pédestre « À travers le coteau » de Bernex. Il espère que cette course, dont la date est le samedi 21 avril 2017 à 16 h 15, suscitera de l'intérêt et que des membres de ce Conseil s'inscriront.

### **3. Communications de la Mairie**

*Communications de M. Guy Lavorel, Maire :*

#### **1) Vœux de la Mairie**

M. le Maire souhaite à toutes et tous la bonne année de la part de la Mairie, en particulier en cette année de bicentenaire.

#### **2) Soirée d'ouverture du bicentenaire**

M. le Maire relève que la soirée du 13 janvier a attiré au moins deux-cent personnes et a été une grande réussite. Il remercie celles et ceux qui ont participé à son organisation :

- Le Comité du bicentenaire et son président, M. Duquesne ;
- Le Comité de la Ferme Rosset ;
- Les artistes troinésiens qui ont proposé une magnifique exposition (le vainqueur du « prix du public » n'est pas encore connu) ;
- L'ensemble du personnel communal qui a participé activement à l'organisation des festivités.

M. Lavorel ajoute que la Mairie se réjouit déjà de la prochaine manifestation : le concert de musique classique et la journée « portes ouvertes » prévus le dimanche 12 février à l'église arménienne.

#### **3) Projet de parc Malbine**

M. le Maire a le plaisir d'annoncer que les travaux d'aménagement du parc Malbine débiteront au cours de cette semaine. L'inauguration du parc et des huit statues offertes par Mme Malbine à la commune aura lieu le samedi 8 avril 2017 (cette date est provisoire, car toutes les personnes concernées n'ont pas encore été informées).

#### **4) Assainissement des cages d'escalier de l'immeuble du ch. Dottrens 61-63**

M. Lavorel rappelle que de nombreux habitants, ainsi que certains conseillers municipaux, se sont plaints ces dernières années de l'aspect particulièrement inesthétique des deux cages d'escaliers de

cet immeuble (également surnommé « Alcatraz » !) qui sont recouvertes de bâches en plastique. Le propriétaire, la Fondation HBM Emma Kammacher, procédera sous peu à des travaux d'assainissement qui devraient améliorer l'aspect de ces façades. Il est prévu de réaliser des cages d'escalier en verre et des panneaux solaires au-dessus, en guise de couverture.

*Communications de M. Marc Truan, Adjoint :*

## **5) Nouveau site Internet de la commune**

M. Truan informe le Conseil que le nouveau site Internet de la commune, en « gestation » depuis un certain temps, a été mis en ligne vendredi passé. Les internautes peuvent désormais accéder au nouveau site à l'adresse [www.troinex.ch](http://www.troinex.ch). Ce site propose entre autres les nouveautés suivantes :

- À la page d'accueil, quatre sujets d'actualité sont régulièrement mis à jour.
- Pour réserver les cartes CFF, l'ouverture d'un compte à son nom est requise lors de la première réservation, puis le système conserve les données pour les réservations suivantes.
- Le catalogue des livres disponibles à la bibliothèque communale peut être consulté (mais les livres peuvent uniquement être empruntés sur place).
- Une rubrique « Petites annonces » a été créée. Elle est pour l'instant peu alimentée, mais contiendra bientôt des offres ou des demandes diverses qui doivent avoir un lien avec la commune de Troinex.
- Une nouvelle page « bicentenaire » contiendra toutes les informations relatives au 200<sup>ème</sup> anniversaire de la commune. Y figurent déjà des photographies et un film de la soirée d'ouverture.

Comme pour tout projet de ce type, des petits « bugs » risquent d'être constatés et des améliorations devront être apportées. M. Truan enjoint les conseillères et conseillers municipaux, ainsi que le public, à faire part de leurs remarques au personnel de la mairie (en particulier à Mme Schupbach et à M. Niederhauser).

Mme Schneider-Bidaux juge ce site très bien fait et pratique d'utilisation. Elle en remercie la Mairie.

## **4. Projet de délibération : délibération D137 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 105'000.- pour les frais d'organisation d'une procédure sélective pour le choix d'un mandataire chargé du projet de crèche et de club-house dans la zone sportive**

### **4.1. Rapport de la commission « Travaux publics et bâtiments » du 23 janvier 2017**

Mme Bernardet donne lecture du rapport de la séance du 23 janvier 2017 (voir copie en annexe), puis le Président ouvre la discussion.

À la question de M. Calame qui s'interroge sur les personnes choisies pour constituer le comité, M. Truan explique que M. Guy Lavorel, Maire et ingénieur-conseil de Troinex, occupera la position de membre professionnel dépendant du maître d'ouvrage. Lui-même, adjoint au Maire, et M. Thomas Jordi, conseiller municipal, représenteront les membres non professionnels dépendants du maître d'ouvrage. M. Frédéric Chave, co-fondateur et associé-gérant de la société Amalthée sàrl ainsi que spécialiste en matière de crèches, a été retenu pour occuper le poste de membre professionnel indépendant du maître d'ouvrage. Les autres membres sont deux architectes, M. Jean-Luc Richardet, associé du bureau MP3, et M. Jean-Luc Schneeberger, proposé par le bureau MP3, ainsi qu'un ingénieur civil qui doit encore être nommé. Le suppléant professionnel dépendant du maître d'ouvrage est M. Jean Serrano, technicien communal, et les suppléants non professionnels dépendants du maître d'ouvrage sont M. Sébastien Bourqui, conseiller municipal, et M. Olivier Niederhauser, secrétaire général. Les suppléants professionnels indépendants du maître d'ouvrage sont M. Hervé Basset, architecte, représentant du bureau MP3, et un expert, Me Bertrand Reich, avocat et également membre du bureau MP3.

M. Calame se dit satisfait de la réponse de M. Truan et s'interroge sur le cahier des charges.

M. le Maire répond que le cahier des charges doit encore être établi. Il ajoute que la composition du comité d'évaluation est une proposition des mandataires, laquelle convient tant à l'Exécutif qu'à la commission « travaux et bâtiments ». M. le Maire précise que les suppléants devront assister à toutes

les séances et auront le droit de s'exprimer. En revanche, seuls les membres du jury pourront se prononcer lors du vote final.

M. Lavergnat souhaite apporter une rectification : le rapport de commission indique que les sept membres du comité comptent un adjoint, le maire et deux conseillers municipaux. En réalité, ces quatre personnes n'ont pas toutes le droit de vote, car un des conseillers municipaux est suppléant, ce qui signifie que les représentants de la commune sont minoritaires. M. Lavergnat s'inquiète de cette sous-représentation de la collectivité publique au sein du comité, même si, concède-t-il, le rôle des autres membres n'est aucunement de s'opposer aux désirs de la commune.

M. le Maire rappelle que la commission a débattu de la composition du comité et a préavisé favorablement la proposition du bureau MP3. Il ajoute que le but n'est pas d'aboutir à un vote remporté à une voix près, auquel cas la constitution et le travail de ce comité serait un échec, mais de retenir un projet qui remporte un consensus auprès de l'ensemble de ses membres. Pour sa part, il juge dommage de revenir sur ce débat qui a déjà eu lieu en commission.

M. Truan précise que la composition du comité est en réalité équilibrée, car M. Frédéric Chave, lui, ne représente ni la commune, ni le milieu de la construction, mais est un spécialiste en matière de crèches.

Mme Latour juge choquant qu'aucune femme ne fasse partie du comité alors que la gente féminine est en principe grandement impliquée dans la garde de la petite enfance. Elle fait ensuite remarquer que M. Chave est juge et partie puisqu'il veut devenir l'exploitant de la crèche et qu'il siègera dans un comité qui doit orienter le projet. N'y a-t-il pas un risque de conflit d'intérêt ?

M. le Maire répond que M. Chave n'est, à ce jour, pas mandaté pour devenir le gestionnaire de cette crèche et que cette question, qui n'a rien à voir avec la construction de la crèche, sera discutée ultérieurement.

Mme Latour rétorque que M. Chave souhaiterait obtenir ce mandat, ce qui pourra influencer son attitude.

M. le Maire estime que M. Chave sera de bon conseil, car, contrairement aux autres architectes, il a de l'expérience en matière de construction de crèches, puisqu'il a participé à la construction de plusieurs établissements. En outre, il ne voit pas comment cette personne pourrait avoir une influence sur le choix de l'architecte et d'un projet. En ce qui concerne l'absence de femme dans le comité, M. Lavoirel ajoute que les partis politiques sont libres de désigner le conseiller ou la conseillère municipal(e) de leur choix et que Mme Latour peut demander à remplacer M. Jordi.

Mme Latour fait remarquer que le comité ne compterait alors qu'une seule femme, un nombre qu'elle juge bien faible alors que ce sont les femmes qui sont expertes dans le domaine de la petite enfance. Elle doute que les hommes qui sont prévus pour siéger dans le comité d'évaluation aient une affinité particulière avec la petite enfance et les crèches, à l'exception de M. Chave qui en a fait son métier.

Mme Bernardet se dit favorable à la proposition de M. le Maire consistant à remplacer les hommes prévus pour siéger dans le comité d'évaluation par des femmes. Elle précise que si elle n'a pas réagi lorsque deux noms masculins ont été évoqués en séance de commission, c'est parce qu'elle ne souhaitait pas faire de l'ingérence dans les autres partis.

Pour revenir sur l'intervention de M. Lavergnat, Mme Schneider-Bidaux rappelle qu'elle avait proposé de porter le nombre de membres du comité d'évaluation à neuf en séance de commission. Or, sa suggestion n'a pas été prise en compte et le nombre est resté à sept. Ensuite, Mme Schneider-Bidaux explique que, ne faisant pas partie de la commission des travaux et des bâtiments, elle a proposé M. Jordi en tant que membre du comité. Elle se dit toutefois favorable à la parité entre hommes et femmes.

Mme Beaud remercie Mme Latour d'avoir soulevé le problème de la parité. Elle demande si le cahier des charges doit encore être établi.

M. Lavoirel répond que le comité se chargera de cette tâche, mais précise que le contenu du cahier des charges est connu de longue date, car la crèche vient s'ajouter à un projet qui a été élaboré par le passé et prévoyait la création d'un local pour les jeunes, d'un WC public, de vestiaires pour le tennis et d'un café-restaurant. Pour revenir sur la composition du comité et pour aller dans le sens souhaité par M. Lavergnat, M. le Maire propose que M. Frédéric Chave occupe la fonction d'expert suppléant et que le deuxième conseiller municipal devienne membre titulaire du comité. Ainsi, la commune aura une position majoritaire lors des votes.

M. Lavernat remercie la Mairie pour cette proposition qui lui convient tout à fait.

M. Jordi se dit prêt à céder sa place à une femme, mais rappelle que les suppléants doivent obligatoirement être présents à toutes les séances du comité d'évaluation.

M. le Maire ajoute que les suppléants doivent assister à toutes les séances pour être en mesure de remplacer les membres absents pour cause de maladie ou autre. Ils peuvent apporter leur contribution aux discussions et voter s'ils remplacent un titulaire.

M. Bourqui indique que Mme Tomassi préfère, après discussion, ne pas le remplacer au sein du comité d'évaluation. Il précise que ses enfants étaient inscrits récemment à la crèche et que si un homme a des affinités avec le domaine de la petite enfance, c'est bien lui.

M. Odier gère professionnellement une crèche et a essayé de recruter des femmes. En toute objectivité, la gestion n'en est pas devenue plus facile !

Mme Beaud demande si le cahier des charges pourrait faire l'objet de discussions au sein d'une commission, car il ne fait aucune mention de l'aspect esthétique du projet.

M. Niederhauser explique que le cahier des charges et la qualité des projets sont deux éléments distincts. Si le comité de sélection retient un excellent projet, celui-ci peut subir des modifications puisque, comme l'ont expliqué les représentants du bureau MP3, les règles du système de procédure sélective sont moins strictes que celles d'un concours d'architecture.

Mme Beaud rappelle qu'il est important que le cahier des charges soit assez précis.

M. Niederhauser abonde dans le sens de Mme Beaud. Il ajoute que même si l'approbation du cahier des charges revient au comité d'évaluation, rien n'interdit une consultation ou une discussion en commission.

En réponse à une question, M. le Maire précise que la constitution du comité relève de la compétence de l'Exécutif.

Le Président dresse un résumé de la composition du comité : parmi ses sept membres, quatre seront des représentants de la commune, soit M. Lavorel, Maire, M. Truan, adjoint au Maire, et MM. Thomas Jordi et Sébastien Bourqui, conseillers municipaux. Les noms de ces deux derniers doivent encore être confirmés.

M. le Maire demande si Mme Latour souhaite remplacer M. Jordi.

Mme Latour ne mesure pas la charge de travail que représente un poste au sein du comité et souhaite prendre un peu de temps pour réfléchir.

#### **4.2. Vote de la délibération**

Le Président donne lecture de la délibération suivante :

**D137 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 105'000.- DESTINE A FINANCER LES  
FRAIS D'ORGANISATION D'UNE PROCEDURE SELECTIVE POUR LE CHOIX D'UN  
MANDATAIRE CHARGE DU PROJET DE CRECHE ET DE CLUB-HOUSE DANS LA ZONE  
SPORTIVE**

*vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le projet de réaliser un club-house pour la zone sportive et une crèche dans le secteur du chemin Lullin, projet dont le principe a été approuvé par le Conseil municipal le 13 juin 2016,*

*vu le budget du bureau MP3 concernant les frais d'organisation d'une procédure sélection, qui s'élève à CHF 105'000.- TTC,*

*vu le rapport de la commission « Travaux publics et bâtiments » du 23 janvier 2017,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide**

1. *D'approuver l'organisation d'une procédure sélective à deux tours afin de choisir un projet et un mandataire pour la réalisation d'une crèche et d'un club-house dans la zone sportive du chemin Lullin.*
2. *D'ouvrir un crédit de CHF 105'000.- destiné à financer le coût de cette procédure. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *De fixer les modalités d'amortissement de la dépense nette prévue de CHF 105'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux sera voté.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.*

Aucune remarque n'étant formulée sur le libellé, le Président met au vote cette délibération **qui est approuvée à l'unanimité.**

## **5. Informations de la Mairie concernant le projet de liaisons routières de Genève-Sud L1/L2**

M. le Maire rappelle qu'un article sur le projet de liaison L1/L2 est paru le 11 janvier 2017 dans la Tribune de Genève. La Mairie de Troinex ainsi que la plupart des autres communes concernées par ce projet regrettent grandement que ces informations soient parues dans la presse car, d'une part, des discussions sont en cours avec l'État et, d'autre part, les Conseils municipaux n'ont été que partiellement, voire aucunement informés dans certaines communes.

M. Lavorel confirme qu'une participation financière des communes est à l'étude et que ce sujet sera présenté aux Conseils municipaux des six communes concernées : Bardonnex, Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Veyrier et Troinex. Plus précisément, le planning établi au mois d'octobre 2016 avec M. Barthassat prévoyait une réunion conjointe de tous les Conseils municipaux au mois de janvier. Or, M. Barthassat a dû au préalable rencontrer le Conseil municipal de Plan-les-Ouates, séance qui n'a eu lieu qu'à fin janvier, ce qui a repoussé le planning initial.

M. le Maire cite un extrait de l'article paru dans la Tribune de Genève qui annonce une participation des communes de l'ordre de 10 millions, dont environ la moitié pris en charge par Plan-les-Ouates et Troinex, puis annonce que la séance prévue avec M. Barthassat et tous les conseillers municipaux des communes de Genève-Sud aura probablement lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars à la salle des fêtes de Troinex. Le but de cette séance sera de donner une information aux Conseils municipaux sur l'enjeu de ce projet et sur la participation financière attendue des communes.

M. Lavorel précise encore qu'une commission d'urbanisme sera organisée pour débattre du projet de liaisons routières L1/L2 et qu'il se tient à disposition pour répondre à toutes questions.

Le Président remercie M. le Maire pour ces informations et passe la parole à Mme Bernardet, qui demande si la Mairie a reçu un retour de la part de l'exécutif de Plan-les-Ouates.

M. le Maire a rencontré M. Magnin, membre du Conseil administratif, mais n'a pas encore reçu de compte-rendu sur la rencontre entre M. Barthassat et les magistrats et le Conseil municipal de Plan-les-Ouates.

Mme Bernardet s'interroge sur l'opinion que se font les communes concernées de ces liaisons routières et de leur financement.

M. le Maire répond que toutes les communes concernées disent avoir besoin de cette route, à l'exception de Plan-les-Ouates dont certains membres n'y sont pas favorables. M. Lavorel juge cette position étonnante, car bon nombre d'automobilistes qui traversent les communes de Bardonnex, Troinex et Veyrier se rendent à Plan-les-Ouates pour travailler dans la zone industrielle. Il précise que les démarches de financement se feront bien entendu sous réserve de l'acceptation du Conseil municipal de chaque commune.

Mme Latour évoque une éventuelle troisième source de financement qui consisterait à faire participer le trafic de transit au coût des liaisons routières, par exemple au moyen d'un péage. M. Lavorel rappelle que les liaisons routières L1/L2 ont un statut de route cantonale et que le péage urbain a déjà été refusé dans un autre projet.

Mme Latour estime que ce n'est pas parce que le péage urbain a été refusé une fois que cette solution ne doit pas être prise en considération et étudiée.

M. le Maire rappelle que la commune de Plan-les-Ouates accepte progressivement de participer à la construction des liaisons routières, à condition que celles-ci soient entièrement couvertes, et que les communes de Bardonnex, Lancy, Carouge et Veyrier ont également accepté de puiser dans leurs ressources financières (toujours sous réserve de l'accord des Conseils municipaux) pour inciter le Grand Conseil à réaliser les routes semi-enterrées. Le danger serait de voir ces acquis remis en question, car cela remettrait en question le projet de L1/L2 et par la même occasion le développement de Troinex.

Mme Latour explique qu'elle tient uniquement à ne pas écarter d'emblée la possibilité d'un péage urbain, car elle ne voit pas comment la commune de Troinex pourrait injecter 2 millions dans ce projet.

M. Botbol fait remarquer qu'un péage rendrait ce projet caduc, car les automobilistes emprunteraient d'autres routes. Mme Latour rétorque que la réalisation des liaisons routières devrait alors être subordonnée à la fermeture de la route de Troinex au trafic de transit.

M. Truan prend note de la proposition de Mme Latour concernant le péage et en fera part à M. Barthassat lors d'une prochaine réunion.

M. le Maire explique que des mesures d'accompagnement seront élaborées si le projet de liaisons routières devient réalité. Des feux seront probablement aménagés sur la route de Troinex pour rabattre le trafic provenant de Veyrier en direction de la L2. Des mesures devront également être prises sur la route de Pierre-Grand, qui devra être redimensionnée, et au chemin de Roday.

Mme Latour doute que des feux soient en mesure de réduire le flux de circulation. M. Lavorel répète que les feux seront aménagés uniquement si les liaisons routières se réalisent. Il ajoute que sans la L1/L2, le flux routier continuera d'augmenter dans le village.

Mme Latour réplique que les projections fédérales prévoient une augmentation du trafic routier à cause de l'accroissement démographique de la région genevoise, que la L1/L2 se réalise ou non.

Mme Reymond-Dorsay craint que si la commune ne dégage les fonds nécessaires pour réaliser la variante semi-enterrée, cette route se construira en surface.

M. le Maire abonde dans le sens de Mme Reymond-Dorsay, mais rappelle qu'un autre risque existe : celui de voir l'union des communes autour de la variante semi-enterrée s'effriter. Il suppose que si les liaisons routières se construisent en surface, le Conseil municipal ainsi que toute la population de Troinex s'opposent à cette route.

Le Président clôt la discussion sur ce point.

## **6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseillers municipaux (décision du 30 novembre 2016)**

Le Président rappelle les deux décisions de l'ACG contre lesquelles le Conseil municipal peut, cas échéant, s'opposer :

- une subvention d'investissement de CHF 200'000.- que le Fonds intercommunal est prêt à verser pour la construction de la nouvelle halle de curling à Sous-Moulin.
- une subvention d'investissement de CHF 7'000'000.- pour la reconstruction du théâtre de Carouge.

Il n'y a pas de question et aucun conseiller municipal ne s'oppose à ces deux décisions.

## **7. Propositions individuelles et questions**

**Zones bleues :** Mme Schneider-Bidaux confirme que les APM de Veyrier font bien leur travail, car elle a omis d'installer son disque de stationnement lorsqu'elle a stationné sa voiture devant la mairie de Troinex et a été verbalisée cinq minutes plus tard ! Elle relaie ensuite une question de Troinésiens qui habitent dans des chemins excentrés et qui constatent régulièrement la présence de voitures ventouses. Serait-il possible d'élargir les zones bleues à l'ensemble de la commune ?

M. le Maire rappelle tout d'abord que le 75 % des amendes revient à la commune de Troinex, le solde étant destiné aux frais administratifs des APM de Veyrier. Il confirme ensuite que l'étude du stationnement s'étendra jusqu'à la périphérie de la commune une fois que le dossier du parking au centre du village aura été réglé.

**Plan directeur communal :** Mme Schneider-Bidaux souhaite avoir des nouvelles du plan directeur communal : ou en est cette étude ?

M. Lavorel répond que la commission des finances devra approuver un budget destiné à un complément de mandat, cette étude devant être mise à jour afin de répondre aux conditions du plan directeur cantonal 2030 et à de nouvelles directives émises par le département. M. Niederhauser précise que ce complément de mandat sera aussi présenté à la commission de l'urbanisme.

**Zone bleue à macarons :** Mme Hirsch demande si un système à macarons est prévu à Troinex, car quelques habitants n'ont pas de places et doivent tout de même pouvoir se garer près de leur domicile.

M. le Maire rappelle qu'une étude sur le stationnement a été commandée lors de la précédente législature, étude qui a démontré que Troinex ne peut pas, pour l'instant, introduire le système des macarons, la situation du stationnement n'étant pas assez « critique ». Pour pouvoir utiliser les macarons, la commune doit en effet fournir un rapport qui démontre que la pression sur le stationnement est forte et que ses habitants ont besoin de macarons. Or, tel n'est pas le cas actuellement.

**Auberge communale La Chaumière :** Mme Reymond-Dorsay relate la mésaventure d'une habitante de Troinex qui a fait une réservation à l'auberge communale, gérée par M. Labrosse, pour un apéritif d'une centaine de personnes. Lorsque les invités sont arrivés, ils ont découvert que ce n'était pas le rez-de-chaussée qui était mis à leur disposition, mais deux petites pièces dans les étages supérieurs. Elle demande si une loi restreint le nombre de personnes dans une seule pièce, car les invités étaient particulièrement à l'étroit et n'avaient pas le sentiment d'être dans la légalité au niveau de la sécurité en particulier.

M. le Maire prend note de la remarque de Mme Reymond-Dorsay et en parlera avec M. Labrosse qui sera reçu prochainement par la Mairie.

M. Calame demande si l'auberge communale a le droit d'utiliser le champ contigu à son parking comme parking supplémentaire. Ne s'agit-il pas d'une utilisation abusive du champ ? M. le Maire répond par la négative, car ce champ est prévu pour faire office d'extension du parking en cas de besoin, lors de forte fréquentation de l'auberge.

**Rapports de commissions :** M. Botbol remercie Mme Bernardet qui a accepté de faire le rapport de la commission des travaux, car de moins en moins de commissaires se proposent bénévolement.

La parole n'étant plus demandée, le Président prononce le huis-clos à 21h00.

## **8. Huis-clos : demandes de naturalisations**

Trois demandes de naturalisations sont présentées par M. le Maire au Conseil municipal ; elles sont toutes les trois préavisées favorablement.

Le Président lève la séance à 21h15.

Le Président :

Le secrétaire :

M. Jean-Jacques Duquesne

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



## **Rapport sur la commission « Travaux publics et bâtiment » du 23 janvier 2017**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Lors de sa séance du 23 janvier 2017, la Commission « Travaux Publics et Bâtiments » s'est réunie afin de prendre position au sujet de la procédure à mettre en place pour l'étude du projet de construction d'une crèche et d'un club-house pour la zone sportive au chemin Lullin.

Madame Béatrice Gex-Crosier, adjointe à la Mairie de Bardonnex, a assisté à cette séance, car cette commune est intéressée par une collaboration, sous une forme à déterminer, dans notre projet de crèche.

Le bureau MP3, qui sera chargé d'organiser la procédure soumise aux marchés publics, était représenté par Messieurs Hervé Basset, architecte et Bertrand Reich, avocat.

Ces Messieurs nous ont présentés deux des différentes procédures qui sont à notre disposition, soit

- Un concours SIA
- Une procédure sélective sur 2 tours.

C'est cette dernière qui a été retenue par l'Exécutif pour le choix d'un projet.

Les membres de la Commission ont eu la possibilité de poser bon nombre de questions quant aux différences entre ces deux méthodes.

Il ressort des réponses très claires et professionnelles qui nous ont été faites que la procédure retenue par la Mairie aboutit à une plus grande liberté quant au choix du projet, moins de dossiers d'architectes à retenir (une dizaine environ), un gain de temps et surtout d'argent.

En effet, le coût total de la procédure sélective se monte à Fr. 105'000.-, contre environ Fr. 170'000.- pour le concours SIA.

Les Commissaires ont ensuite pris connaissance de la formation du comité d'évaluation à constituer, qui sera composé de 7 membres (dont le Maire, un adjoint et deux conseillers municipaux), 5 suppléants et 1 expert (Me Bertrand Reich).

Des réponses claires ont également été données en ce qui concerne le pourquoi des noms choisis.

Il a été aussi question du cahier des charges, du budget, qui s'élève à Fr. 105'000.- TTC et du planning (la durée prévue de la procédure est de 6 mois environ).

Après le départ des représentants du groupe MP3, une brève discussion s'en est suivie et tous les membres de la commission se sont positionnés favorablement en ce qui concerne le choix de la procédure sélective. C'est donc cette méthode qui a été retenue.

Il en a été de même en ce qui concerne le budget et le crédit d'étude à soumettre aux membres du Conseil Municipal. A noter ici que la somme de Fr. 100'000.- était déjà prévue dans le plan d'investissements 2017

Je vous propose donc, chers collègues, de soutenir la décision de la Commission « Travaux Publics et Bâtiments » dont les membres présents ont voté favorablement et à l'unanimité le crédit d'étude de Fr. 105'000.- proposé.

Troinex, le 24 janvier 2017

Dominique Bernardet  
Rapporteur